

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Saint-Bonnet-le-Froid (salle des 3 Vallées),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Jean-Pierre SANTY)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **18**

Ayant pris part au vote  
(vote public) : **22**

○ Pour : **22**

○ Contre : **0**

○ Abstention : **0**

○ Blanc : **0**

○ Nul : **0**

**Présents** : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, PEYRARD Nicolas, CIBERT Gilles et Mmes MARCON Catherine, DURIEUX Gladys, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

**Excusé** : Néant

**Absents** : M. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

**Pouvoirs** : Mme DREVET Hélène donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre. M. SABY François-Régis donne pouvoir à Mme Marie-Laure JAMES. M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à Mme Gladys DURIEUX. M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme Maryline SOUTRENON.

\*\*\*\*\*

Date de convocation :

**Le 14 décembre 2022**

Date d'affichage :

**Le 14 décembre 2022**

M. JURY rappelle au Conseil Communautaire la délibération n° DC/2022-05-09/03 du 9 mai 2022 approuvant le projet d'extension du bâtiment occupé par l'entreprise LINAMAR à Montfaucon (dans le cadre d'un crédit-bail immobilier avec la Communauté de Communes), ainsi que la délibération n° DC/2022-09-05/03 du 5 septembre 2022 attribuant les marchés de travaux pour la partie bâtiment.

Il expose que dans ce cadre il est possible de solliciter une subvention auprès du Département de la Haute-Loire au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprises pour la partie « extension de l'usine » :

- Dépenses prévisionnelles « extension de l'usine » :  
1 293 990.39 €
- Recettes :
  - Département de la Haute-Loire : 40 000,00 €

M. JURY propose au Conseil Communautaire de valider cette demande de subvention et le plan de financement prévisionnel correspondant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le projet d'extension du bâtiment occupé par l'entreprise LINAMAR à Montfaucon (dans le cadre d'un crédit-bail immobilier avec la Communauté de Communes),

**DELIBERATION N° :**  
**DC/2022-12-19/05**

**OBJET DE LA SEANCE :**  
**LINAMAR –**  
**Zone d'activités de Jacquet**  
**(Montfaucon)**

**Extension bâtiment –**  
**Demande de subvention**

**AR Prefecture**

043-244300307-20221219-DC2022121905-DE  
Reçu le 27/12/2022

- approuve le plan de financement prévisionnel correspondant,
- sollicite de Mme la Présidente du Département de la Haute-Loire l'aide la plus élevée possible afin de financer ces travaux (dépense subventionnable des travaux : 1 293 990,39 € - subvention sollicitée : 40 000 €),
- charge le Président de déposer la demande de subvention correspondante.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Bernard SOUVIGNET - Président,



**AR Prefecture**

043-244300307-20221219-DC2022121905-DE  
Reçu le 27/12/2022

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

*Affichage et publication effectués le*